

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM  
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

L'an deux mille vingt-trois, le 03 octobre le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du SISAM à Sciez-sur-Léman, sous la présidence de Madame Fatima BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil Syndical : 25 septembre 2023,

**PRESENTS** : : Fatima BOURGEOIS, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI-DUCHÈNE, Mélanie AYISSI, Jennifer JACQUIER, Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mélanie AYISSI

**20231003.04**

**Convention d'occupation du domaine public au SISAM pour la création  
d'un espace jeunesse sur la commune de Margencel**

**Exposé :**

Il est rappelé la vocation du syndicat intercommunal à développer l'offre de services dédiés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sur son territoire. La Présidente du SISAM propose aux élus de formaliser par une convention la mise à disposition d'un terrain situé sur la commune de Margencel. Ce terrain est constitué d'une partie des parcelles A2581 et A2582. Ce droit d'occupation est destiné à l'aménagement d'infrastructures jeunesse.

Mme Bourgeois fait lecture de la convention et rappelle les points suivants :

- La convention aura une durée de 20 années,
- Le terrain est constitué d'une partie des parcelles A2581 et A2582.
- L'occupation est à titre gratuite,
- En cas d'accord amiable, les parties pourront mettre fin de façon anticipée à la présente convention sans indemnité.
- En cas de dissolution du syndicat ladite convention sera caduque.

**Décision :**

L'assemblée délibérante sur le rapport de l'autorité territoriale, après en avoir délibéré, Et à l'unanimité de ses membres présents décide de :

- De valider la convention d'occupation du domaine public comme présenté,
- D'autoriser la présidente à signer cette convention,

Ainsi fait et délibéré en séance,  
les jours, mois, et an susmentionnés,





Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,  
La Présidente,  
Fatima BOURGEOIS.